

Rapports de majorité et de minorité de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 3 décembre 2008 en vue de l'ouverture d'un crédit de 571 500 francs destiné au réaménagement du pavillon de l'île Rousseau situé île Rousseau 1, parcelle N° 5613, feuille N° 37, Genève-Cité.

A. Rapport de majorité de M. Marc Dalphin.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des travaux par le Conseil municipal lors de sa séance plénière du 20 janvier 2009. La commission s'est réunie pour l'étude de cet objet les 28 janvier, 4 février, 18 et 23 mars 2009, sous la présidence de M^{me} Linda de Coulon.

Les notes de séances ont été prises par M. Jorge Gajardo Muñoz. Qu'il soit vivement remercié pour la qualité de ses procès-verbaux car, de temps à autre, la commission était plutôt tonitruante.

Préambule

Ce projet est la première étape d'un projet de modification de l'ensemble de l'île Rousseau visant à lui rendre son aspect originel de 1912.

Historique

- 1834-1835: création de l'île Rousseau. Hormis la statue de Rousseau, aucune construction n'y est admise.
- 1852: autorisation par le Conseil administratif de l'exploitation d'un pavillon chinois.
- 1912: bicentenaire de Rousseau, transformation du pavillon.
- 1921: l'île Rousseau est classée monument historique et protégée.
- 1937: le Conseil administratif refuse des extensions mais accepte un aménagement temporaire.
- 1938: approbation d'un aménagement discret installé par le gérant.
- 1947: décision du Conseil administratif de maintenir le tea-room. Refus d'extensions supplémentaires.
- 1948: exécution d'une adjonction du côté du pont des Bergues. Début des annexes autour du pavillon.

- 1967: incendie partiel du pavillon. Démolition des annexes sans autorisation. Approbation du projet de réfection (cuisine semi-enterrée, terrasse à ciel ouvert).
- 1968: inauguration de l'établissement et rapide constatation de l'insuffisance du projet. Pourtour du pavillon vitré devenant une pièce ronde.
- 1977-1999: le Conseil administratif refuse divers projets d'extension.
- 2004: décision de mettre un terme à l'exploitation du restaurant.
- 2005-2006: mandat pour le réaménagement du pavillon et autorisation de construire délivrée.
- 2008: Divers recours de l'exploitant et évacuation en automne.

Séance du 28 janvier 2009

Audition de MM. Philippe Meylan, chef du Service des bâtiments, Bernard Derovinelli, architecte responsable des opérations, accompagnés de M. Christian Geissbuhler, mandataire

M. Meylan explique que le réaménagement du pavillon de l'île Rousseau s'inscrit dans le processus de la restauration du site pour le tricentenaire de Jean-Jacques Rousseau, qui devrait être placée sous la responsabilité du Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE).

Au cours des années, les annexes du pavillon ont fini par occuper environ 40% de la surface de l'île.

M. Geissbuhler confirme que le projet vise surtout au nettoyage de l'île et à lui redonner son identité de lieu public. Le pavillon lui-même mesure 6 m de diamètre et 6 m de hauteur. On y installera un débit de boissons et de friandises. On envisage aussi une bibliothèque consacrée à Rousseau. En s'inspirant des images anciennes et sur le projet initial de l'île, il souhaite aussi enlever quelques arbres actuels et ajouter une végétation plus verticale.

M. Meylan montre les parties à démolir, qui représentent deux tiers du volume actuel. Le pavillon sera reconstruit dans sa forme d'origine (octogonale). Sur sa surface, on aménagera un petit bar, un petit office, des places de stockage et, pour le personnel, un vestiaire et un cabinet de toilettes. Malheureusement, on n'arrivera pas à intégrer des sanitaires publics dans cet espace, mais on réfléchit à d'autres emplacements à proximité. Le coût total de l'opération se monte à 571 500 francs, dont 126 500 francs consacrés aux travaux préparatoires. Il indique encore que les services de la Ville souhaitent, à terme, donner à l'île l'aspect d'un salon ouvert, doté d'un mobilier urbain soigneusement choisi.

Une commissaire s'inquiète du projet de fermer l'île pendant la nuit (page 5 de la proposition).

M. Meylan répond qu'aucune décision n'a encore été prise à ce sujet. La fermeture nocturne est une hypothèse de travail qui dépendra notamment du mobilier choisi.

Une commissaire demande si la démolition prévue concerne des constructions que l'ancien exploitant a bâties abusivement. Elle souhaiterait savoir si la Ville va prendre à sa charge des choses qui auraient dû être payées par lui.

M. Meylan répond que la Ville a un contentieux avec l'exploitant sur son inventaire. Par contre, les parties à détruire sont plus anciennes.

Un commissaire demande quel est l'objectif de ce réaménagement: s'agit-il d'un simple lieu de passage ou de le rendre accessible aux citoyens et aux touristes. Mettra-t-on assez de chaises autour du pavillon ou l'aménagement sera-t-il minimaliste? S'agit-il de dissuader les visiteurs de s'attarder sur l'île?

M. Meylan répond que le SEVE est chargé de présenter un véritable projet pour l'île, mais il croit savoir qu'ils n'ont pas l'intention d'en faire une réserve naturelle. A sa connaissance, il s'agit fondamentalement de faire en sorte que l'activité commerciale et les équipements soient plus en accord avec les proportions du lieu. Il pense que le SEVE travaille à un concept paysager poétique.

Un commissaire dit qu'il aurait préféré recevoir un projet d'aménagement complet.

Au sujet de l'exploitation du pavillon, il souhaiterait savoir si des conseils ont été pris auprès des professionnels de la restauration. Il voit mal comment le lieu, tel qu'il a été imaginé, pourrait être exploité.

M. Geissbuhler répond être expert à l'Ecole hôtelière. Dans le cadre de son mandat, il a aussi été en contact avec le tenancier de la Clémence (établissement minuscule qui vit sur les dividendes de sa terrasse estivale) et avec la société Gelatomania (qui exploite des stands minuscules). Tous pensent qu'il est possible d'exploiter le côté magique de l'île et d'en faire un bijou.

Un commissaire trouve inimaginable qu'on n'installe pas des toilettes sur l'île.

M. Meylan répond qu'il paraît évident d'associer des toilettes publiques à une buvette. Malheureusement, c'est infaisable et l'île Rousseau n'est pas une exception. Vu la place à disposition, il ne voit vraiment pas comment installer des toilettes publiques sur l'île. D'ailleurs, il n'y en a jamais eu.

M. Geissbuhler avertit qu'il serait catastrophique d'ajouter une sanisette dans ce lieu, et il rappelle que ce lieu est classé. L'île Rousseau est vraiment un lieu de promenade à valoriser comme tel.

Un commissaire a l'impression qu'on a demandé à M. Geissbuhler de brider son imagination.

M. Geissbuhler répond que, en fait, il a travaillé sur 17 scénarios, parfois extrêmes. Par exemple, il a proposé de casser le pont qui relie le pont des Bergues à l'île. Finalement, nettoyer le lieu, rendre sa valeur au pavillon, tourner la statue, mettre en évidence le mur de l'île, faire de l'île un lieu de promenade, c'est ce qu'il y a de mieux à faire dans un premier temps.

Séance du 4 février 2009

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement

Un commissaire demande pourquoi ne pas avoir présenté un projet complet du réaménagement de l'île Rousseau au lieu d'un «saucissonnage».

M. Pagani répond que le réaménagement de l'île Rousseau dépend surtout du SEVE. En attendant ses propositions, la proposition PR-661 vise à remettre rapidement en fonction le lieu, dès lors que la place a été libérée par l'ancien tenancier de la buvette.

Pour un commissaire, ce qui importe d'abord, c'est que le pavillon soit remis sur pied et que le réaménagement soit assuré pour 2012, l'année du tricentenaire de Jean-Jacques Rousseau.

S'agissant des toilettes, elle suggère de penser à une échauguette, comme il y en avait au temps des fortifications, qui pourrait venir s'accrocher au mur de fortification et ferait jeu avec le pavillon chinois.

M. Pagani répond souhaiter agir avec pragmatisme, quitte à ce que la démarche soit taxée de «saucissonnage».

Il y a, d'une part, des toilettes en mauvais état en ville et la nécessité d'y remédier et, d'autre part, suite à l'échec du projet de toilettes publiques porté par son prédécesseur, des expériences qui sont en cours, comme à la place du Bourg-de-Four, ou près de démarrer, comme à la place Longemalle.

Les toilettes enterrées, dont il est envisagé d'en fermer plusieurs dizaines en raison de leur vétusté, présentent généralement des problèmes d'accès pour les personnes à mobilité réduite, alors que les toilettes en surface peuvent parfois détoner dans le paysage. On procède donc progressivement, en fonction des

opportunités. Il annoncera prochainement de nouveaux projets de pavillons, dans lesquels il serait possible d'inclure des toilettes plutôt que des modules de tri des déchets.

Une commissaire souhaiterait en savoir davantage sur les motivations politiques de ce projet.

M. Pagani répond que le réaménagement de l'île Rousseau, ainsi que les travaux de construction de la plate-forme du pont de la Machine, participe de la volonté de la Ville de libérer la promenade autour de la rade et de rapprocher les promeneurs du bord de l'eau.

Il réaffirme sa volonté de pragmatisme, se dit prêt à étudier la situation au cas par cas.

Il veut bien examiner la faisabilité d'une installation de toilettes sur l'île dans le cadre de la réflexion générale sur les toilettes; en revanche, installer un restaurant sur l'île qui soit conforme aux normes reviendrait à choisir d'occuper à nouveau la majeure partie de son espace, ce qui interdirait l'accès public.

Un commissaire tient à préciser que la notion de «saucissonnage» qu'il a employée s'applique à tout le réaménagement de l'île Rousseau. Il regrette le manque d'un projet global pour le site. Pourquoi se contenter d'un simple toitillage de l'île au lieu d'organiser un concours d'architecture. Il préférerait examiner un projet complet à 2 millions de francs plutôt que se prononcer sur des travaux partiels.

M. Pagani fait remarquer que le quatrième plan financier d'investissement (PFI) prévoit un crédit de 750 000 francs pour le réaménagement de l'île, sous la responsabilité du SEVE, dont la demande de crédit pourrait être déposée en 2009. De son point de vue, le réaménagement de l'île Rousseau se fait par étapes et non pas par «saucissonnage».

Le commissaire ne veut pas de projet par étapes. Il souhaite un projet global.

M. Pagani insiste: le pavillon doit être remis en ordre maintenant. On ne peut pas prendre le risque de laisser cet édicule en friche, en attendant que le Conseil municipal discute et se prononce sur un projet d'au moins 1,5 million de francs pour le réaménagement complet.

Un commissaire ne comprend pas que les départements ne parviennent pas à se mettre d'accord pour présenter un projet global pour l'île Rousseau.

Un commissaire s'insurge contre les paroles du magistrat. Il n'est pas correct de renvoyer ainsi la balle au Conseil municipal, lequel ne peut pas être rendu responsable des réserves qu'il peut émettre à l'égard de projets qui ne sont pas

convaincants. Il appartient au Conseil administratif d'apprendre à travailler ensemble et à présenter des projets valables.

Séance du 18 mars 2009

Audition de MM. Manuel Tornare, maire, chargé du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, et Daniel Oertli, chef du Service des espaces verts et de l'environnement

M. Tornare rappelle les problèmes que le Conseil administratif a dû affronter pour résoudre son conflit avec l'ancienne tenancière de la buvette de l'île Rousseau. Le Conseil administratif a décidé de restaurer le pavillon qui s'y trouve. Le Conseil administratif tient à ce que cela se fasse vite afin d'éviter les occupations illégales. Il tient à souligner que le département des constructions et de l'aménagement et le SEVE travaillent en coordination sur ce dossier.

M. Tornare révèle aussi que le département de la culture est sur le point de formaliser une demande de crédit pour un projet de signalisation et de mise en valeur ponctuelle de l'île à l'occasion de l'année Rousseau.

Il rappelle que la statue de Jean-Jacques Rousseau a été réalisée dans les années 1930 par Jean-Jacques Pradier. Pour 2012, une coordination doit se mettre en place entre le SEVE et le département des constructions et de l'aménagement.

Un commissaire regrette le manque d'un projet global d'aménagement pour l'île.

M. Tornare répond que les travaux décrits dans la proposition PR-661 doivent de toute façon être faits pour rendre le lieu présentable et disponible pour le futur tenancier de la buvette. Il s'engage à parler des toilettes publiques au conseiller administratif Pagani.

Un commissaire se dit surpris par le manque de clarté du projet de buvette. Il souligne la faible dimension du pavillon, ce qui l'amène à penser que son prochain tenancier devra investir la terrasse, qu'il devra toutefois quitter lorsque le SEVE viendra à son tour y faire ses propres travaux. Pourquoi ne pas proposer un projet où tous les travaux seraient réalisés en même temps. Il se dit inquiet sur la qualité de la coordination entre les départements.

M. Tornare assure qu'il n'y a aucun problème de coordination entre les deux départements. Pour lui, le SEVE doit surtout décider si, autour de la statue de Rousseau, il faut conserver le tapis herbeux, que lui-même juge ingrat d'apparence, surtout en hiver, ou s'il est préférable de poser des pavés que, personnellement, il trouve plus élégants. Il faudra aussi planter des arbres à la place de ceux

qui ont été enlevés parce que morts. Il insiste cependant sur l'urgence de procéder à la rénovation du pavillon.

M. Oertli explique que, d'ordinaire, on remet d'abord en état les bâtiments et que, ensuite seulement, on s'occupe de l'aménagement extérieur, ce qui, du côté du SEVE, se fera tout de suite après les premiers travaux.

Une commissaire s'étonne de voir figurer des précisions sur le réaménagement végétal de l'île dans l'exposé des motifs qui ne sont pas mentionnés dans la description de l'ouvrage, un peu plus loin dans le même projet. Cela suscite aussi des interrogations sur le programme des travaux et le montant demandé. S'agissant des peupliers, qui rappellent ceux d'Ermenonville, elle sait ce qu'ils représentent par rapport à Rousseau, mais elle sait aussi que leurs racines ne sont pas profondes et qu'ils résistent mal aux tempêtes. Elle demande si le SEVE plantera vraiment des peupliers et quand c'est prévu.

M. Oertli répond que le Service des bâtiments a pris un peu d'avance sur un projet d'aménagement extérieur qui n'existe pas encore, et il dit connaître les images de référence de l'île et reconnaître dans le contenu de la proposition les grandes lignes de ce que devrait être le projet du SEVE.

M. Tornare intervient pour préciser que le Conseil administratif souhaite faire retrouver à l'île Rousseau et à son pavillon une apparence proche de son image d'origine.

M. Tornare espère que les commissaires feront en sorte de permettre aux travaux de démarrer, afin que le SEVE puisse travailler, à la suite, autour des surfaces bâties et que l'île Rousseau soit prête pour la belle saison 2010.

Un commissaire attend du Conseil administratif qu'il adopte une gestion plus moderne et que les départements travaillent ensemble. Il déplore, en effet, le manque de collaboration sur ce projet, alors que l'île Rousseau concerne le SEVE, le Service des bâtiments et également le Service d'aménagement urbain. Il se voit mal voter une proposition qui n'explique pas les travaux de jardinage ni ne présente un programme d'éclairage.

M. Tornare déplore la sévérité de ces propos. Il assure que, sur ce dossier, les départements avancent main dans la main. Certes, le Conseil administratif aurait pu attendre encore une année pour présenter un projet complet et des programmes de travail concomitants; pour autant, la réalisation des travaux décrits dans la proposition PR-661 permettent de gagner du temps, ce qui facilitera la mise en place de la buvette. Il fait appel au bon sens des commissaires.

Une commissaire demande s'il serait possible au SEVE de lancer ses travaux immédiatement, à la suite de la rénovation du pavillon, et il demande quelles sont

les intentions du Conseil administratif vis-à-vis du projet du département de la culture pour 2012.

M. Tornare répond que ce n'est que le matin même qu'il a appris que le conseiller administratif Patrice Mugny va faire une demande de crédit de 700 000 francs pour un projet de signalisation et de mise en valeur de l'île. On n'en sait pas plus pour l'instant. La maquette et les dessins sont encore à venir.

M. Tornare s'engage à accélérer la rédaction du projet d'aménagement du SEVE pour l'île Rousseau, avec l'intention de lancer sa réalisation à la suite de la saison touristique.

Un commissaire est convaincu que, en été, l'île Rousseau est un îlot de fraîcheur. Il y apprécie aussi les animations hivernales, telles que les yourtes. Par ailleurs, même s'il trouve normal que les manifestations en hommage à Rousseau investissent l'île, il ne souhaite pas que les aménagements du SEVE se calquent sur les projets du département de la culture.

M. Tornare répète qu'il ne sait encore rien des projets du département de la culture. Il s'engage à prendre des renseignements aussi vite que possible auprès des services du magistrat Mugny afin de présenter un projet du SEVE cohérent. Pour l'essentiel, M. Tornare insiste sur le fait que le mieux est de retourner à la vocation d'origine de l'île Rousseau, tout en approuvant le principe d'un lieu agréable, de verdure et de fraîcheur.

Un commissaire souhaite savoir quel est le service qui s'occupe de l'île Rousseau.

M. Tornare répond que c'est le SEVE. Sa conviction est que le SEVE doit gérer tous les espaces verts, et l'actuel magistrat en charge du département de la culture y est ouvert. Il profite de saluer le professionnalisme du SEVE.

Séance du 23 mars 2009

La présidente salue la présence, en début de séance, de M. Rémy Pagani, conseiller administratif responsable du département des constructions et de l'aménagement.

Elle interpelle le magistrat au sujet de propos qui le citent, entre guillemets, dans la *Tribune de Genève*. Elle donne lecture du passage en question: «A Genève, on adore empiler les projets. Par exemple, le réaménagement de l'île Rousseau n'est pas voté car le Conseil municipal réclame un projet global.» A ce propos, elle tient à signaler que la commission des travaux ne s'est pas encore prononcée sur le projet décrit dans la proposition PR-661.

M. Pagani répond qu'il croit avoir compris, à la lecture d'un procès-verbal de la commission des travaux, et aussi avoir entendu lors d'une audition, que les commissaires souhaitent avoir un projet d'ensemble. En réponse à cela, M. Pagani annonce qu'il a envoyé une note à la présidente de la commission, dans laquelle il s'engage à étudier la question des toilettes et à prendre contact avec le SEVE en vue de proposer un aménagement cohérent dans le cadre des manifestations en hommage à Jean-Jacques Rousseau, en 2012. Il annonce qu'il faudra aussi prévoir une intervention sur le pont qui relie l'île au pont des Bergues.

Il prie les commissaires de croire à son engagement et d'accepter la demande de crédit de la proposition PR-661 sous peine de tout reporter pendant au moins trois ans.

Il assure que le projet décrit dans la proposition est compatible avec les intentions d'aménagement ultérieures.

Un commissaire se dit être choqué par la citation de l'article de la *Tribune de Genève*. Il rappelle que les notes des séances des commissions sont confidentielles. Il avertit que, en réglant ses relations avec le Conseil municipal par l'intermédiaire de la presse, le magistrat ne fait que raviver les tensions. D'autres magistrats ont joué ce jeu, entraînant des situations infernales.

M. Pagani regrette d'avoir choisi l'exemple de l'île Rousseau pour critiquer l'empilement de projets, comme celui qui concerne la patinoire des Vernets. Il tient toutefois à dire qu'il ne souhaitait pas faire pression sur la commission des travaux.

Discussion et vote de la commission

La présidente résume la situation de l'examen de la proposition PR-661: les rapports d'examen des propositions ne peuvent conclure qu'à l'acceptation, au rejet, à l'amendement ou au renvoi. La commission ne peut pas suspendre les projets.

Une commissaire socialiste rappelle que les membres de la commission ont admis de ne pas vouloir jeter le bébé avec l'eau du bain. La nécessité de rénover le pavillon n'est remise en question par personne. Au sujet des toilettes et de l'aménagement, elle prend acte des engagements du magistrat et considère la proposition PR-661 comme une première étape. Elle votera donc en faveur de la rénovation du pavillon.

Les commissaires du Parti démocrate-chrétien maintiennent leur position. Pour eux, le projet n'est pas abouti et cela a été démontré dans les auditions des magistrats Pagani et Tornare. Ils refusent de voter le projet par tranches, de suspendre la proposition ou de conditionner l'aménagement de l'île aux manifesta-

tions de 2012. Ils proposent de renvoyer le projet au Conseil administratif en le priant de faire diligence. Le Parti démocrate-chrétien préconise donc le refus de la proposition PR-661.

A gauche toute! constate que les réserves exprimées ont été prises en compte et que les magistrats ont pris l'engagement d'y donner suite. Même si ses membres sont pour demander que le SEVE précise ses intentions, ils souhaitent le démarrage des travaux sur le pavillon et voteront favorablement la proposition PR-661.

L'Union démocratique du centre annonce le refus de la proposition PR-661 en son état actuel. Elle aurait pu accepter la seule rénovation du kiosque, mais refuse l'aménagement supérieur et la réorientation de la statue de Jean-Jacques Rousseau.

Le commissaire radical, après avoir consulté son parti, optera pour le refus de la proposition. S'agissant des engagements entendus, son parti est dubitatif quant à la confiance que l'on peut accorder au Conseil administratif, ce d'autant que des magistrats ignorent dans la presse les décisions du Conseil municipal. Il rappelle que l'exécutif savait depuis mars 2005 que la Ville allait reprendre possession de l'île. Le Conseil administratif aurait eu largement le temps de préparer un projet global. En tant que commissaire du Parti radical, il refusera donc la proposition PR-661, avec pour objectif que le Conseil administratif propose un projet complet, incluant aussi des toilettes, soit sur l'île, soit à proximité.

Un commissaire libéral rappelle qu'il était favorable à une suspension de l'étude de la proposition afin de permettre au Conseil administratif de présenter un projet global. Si, toutefois, une majorité se dégageait pour soutenir la proposition PR-661 en son état actuel, sans prendre en compte les autres aspects, il votera en sa défaveur.

La présidente annonce qu'elle est tentée de se rallier aux autres femmes de la commission, mais elle s'abstiendra lors du vote de la proposition PR-661.

Les Verts sont d'avis que le projet n'aurait pas dû être présenté par morceaux. Il aurait aussi été souhaitable d'inclure des toilettes. Tout en partageant les arguments des socialistes, les commissaires des Verts auront liberté de vote sur la proposition PR-661.

Une commissaire, qui s'exprime à titre personnel, veut croire aux engagements annoncés par le magistrat Pagani, même si elle aurait préféré que l'exécutif travaille avec plus de coordination.

La présidente soumet à l'approbation de la commission des travaux la proposition PR-661.

La proposition PR-661 est refusée par 8 non (1 S, 2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC) contre 7 oui (2 AGT, 2 S, 3 Ve).

PROJET D'ARRÊTÉ REFUSÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 571 500 francs destiné au réaménagement du pavillon de l'île Rousseau situé île Rousseau 1, parcelle N° 5613, feuille N° 37, Genève-Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 571 500 francs.

Art. 3. – Un montant de 5275 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 14 novembre 2001.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2011 à 2020.

Annexe: lettre d'engagement de M. Pagani au sujet de l'île Rousseau – PR-661

DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS
ET DE L'AMÉNAGEMENT

LE CONSEILLER ADMINISTRATIF



NOTE à

Madame Linda DE COULON
Présidente de la commission des travaux
Conseil municipal
Palais Eynard

Genève, le 25 mars 2009

Objet

PR-661, Île Rousseau

Madame la Présidente,

Je vous prie de trouver ci-après des précisions concernant le projet précité.

Concernant la coordination des projets avec les autres services municipaux, et notamment avec le service des espaces verts et de l'environnement je puis vous confirmer que nos services (bâtiments et aménagement urbain - mobilité) se sont mis en rapport avec le SEVE afin de proposer un aménagement cohérent dans le cadre des manifestations prévues pour l'anniversaire « Rousseau 2012 ».

En effet, et en toute logique, l'Île Rousseau tient une place importante dans le cadre de cet événement et c'est à cette occasion que le projet d'ensemble sera mis en œuvre. Il reste évident que les travaux prévus dans la PR-661 sont tout à fait compatibles avec ce projet plus général.

Pour ce qui concerne les wc publics, il vous a été expliqué par M. Meylan, chef du service des bâtiments, que leur insertion est très difficile dans le projet actuel, à la fois pour des questions spatiales (exiguïté du pavillon) et techniques (raccordements, etc.). Nous sommes toutefois disposés à étudier à nouveau quelles seraient les conditions qui rendraient possible leur insertion, sachant que ceci ne pourrait se faire que dans une étape ultérieure puisque ni ces travaux ni leur financement ne sont prévus dans l'actuel projet.

Espérant avoir répondu à votre requête, je vous présente, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Rémy Pagani

11 août 2009

B. Rapport de minorité de M^{me} Maria Pérez.

Que M. Marc Dalphin soit remercié pour la précision de son rapport exhaustif quant au déroulement des travaux de la commission des travaux et des constructions sur la proposition PR-661.

Deux points ont prévalu au refus de cette proposition de réhabilitation de l'île Rousseau. Il y a eu, d'une part, une inquiétude sur la qualité de coordination entre le Service des espaces verts et de l'environnement et le département des constructions et de l'aménagement, ce qui a amené certains commissaires à parler de «saucissonnage» du projet. D'autre part, certains commissaires masculins ont plébiscité la construction de toilettes publiques sur l'île Rousseau, associées à la future buvette, cet aménagement ne figurant pas dans la proposition.

Sur ces deux points, il a été répondu de manière satisfaisante de la part des magistrats Tornare et Pagani, lors de leurs auditions respectives par la commission.

Tout d'abord, l'un et l'autre ont assuré travailler de concert sur ce projet. D'ordinaire, on remet d'abord en état les bâtiments et, ensuite seulement, on s'occupe de l'aménagement extérieur. Cette chronologie est respectée pour le projet qui nous occupe.

Or, si le mode de fonctionnement habituel entre les différents services n'est plus de l'agrément du Conseil municipal, il est quelque peu irresponsable de paralyser ce projet sous prétexte de donner un signal clair de mécontentement au Conseil administratif, ce d'autant que le risque encouru, si les travaux de nettoyage ne peuvent pas débiter, est une occupation illégale des lieux.

Il ne faut pas oublier non plus que 2012 sera l'année Jean-Jacques Rousseau pour Genève, et qu'il serait quelque peu incompréhensible pour la population que l'île qui porte son nom ne soit pas opérationnelle pour célébrer l'événement.

Ce qui a conduit au refus de la proposition, c'est d'abord une confusion sur le rôle que joue la proposition PR-661 dans le projet global.

Il s'agit ici, avant tout, de travaux qui visent à une réappropriation de cet espace après le départ de l'ancien restaurateur qui s'était largement étalé sur ce lieu public.

Cette proposition s'inscrit également dans la volonté politique du Conseil administratif de rendre l'île Rousseau aux citoyens, et d'en faire un lieu de promenade ouvert à tous, ce qui devrait correspondre aux préoccupations de

l'ensemble du Conseil municipal. Et pour rendre cet espace à la population, il faut d'abord nettoyer le site.

Dès lors, on ne peut plus parler de projet incomplet, mais de projet par étapes. Et nous sommes devant la première étape, incontournable, quel que soit le projet.

En ce qui concerne la présence de toilettes publiques sur l'île, une certaine idée de pureté des lignes, visant à restituer à l'île Rousseau son allure d'origine, transparait très clairement dans le projet de réaménagement de l'île Rousseau; il semblerait, dès lors, plus pertinent de ne pas gâcher l'esthétique du projet et de s'attacher à l'étude d'un projet plus global concernant les toilettes publiques sur le territoire de la Ville, d'autant plus que l'île serait un lieu de passage et que la présence de lieux d'aisance à proximité de l'île seraient amplement suffisants, n'en déplaise à ces messieurs. Néanmoins, le magistrat Pagani a prêté une oreille attentive aux récriminations d'une partie de la commission et a mis à l'étude la faisabilité de W.-C. publics sur le site même.

Le Conseil administratif ayant répondu en tous points à la commission des travaux et des constructions, il est donc surprenant que celle-ci se soit prononcée contre la proposition PR-661.

Au vu de ce qui précède, le groupe A gauche toute! demande au Conseil municipal d'accepter la proposition PR-661.